

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 MAI 2014

Etaient présents : Christian LORDI, Maire

Mmes Mrs CHOMIENNE Christian, LUCET Evelyne, MANSOIS Jean-Louis, CHAUVIN Gladys, SALLES Alain, DEVOUGE-BOYER Annie, TREGLOS Alain, LABIGNE François, LECOMMANDEUR Nadège, LACHINE Pascale.

Absents : Mrs Gilles AULOY (absent excusé), LEHALLEUR François (qui a donné pouvoir à Mr MANSOIS), MOREAU Gérard (qui a donné pouvoir à Mr LABIGNE), Mme MATIAS-CAETANO Maryse (qui a donné pouvoir à Mr LORDI)

Secrétaire de séance : Mme DEVOUGE-BOYER Annie

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2014

Aucune observation n'étant apportée, le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Réforme des rythmes scolaires – horaires école

Le Conseil Municipal a, à se prononcer sur les jours et heures d'ouverture de l'école pour la prochaine année scolaire : ce qui est la seule compétence restant dévolue à la mairie, dans le cadre des temps d'aménagement pédagogique (TAP). En effet, la compétence des nouveaux rythmes scolaires revient, par décision préfectorale, à la Communauté de Communes des Andelys.

Les délégués des différentes communes ont siégé en réunions à la C.C.A.E. pour définir les modalités des nouveaux rythmes péri-scolaires suite aux modifications apportées par le Ministre de l'Éducation Nationale. Il a été décidé de les organiser sur après-midi complet par semaine. La demi-journée pour chaque commune a été octroyée par tirage au sort. Pour Port-Mort, les TAP auront lieu le jeudi après-midi.

Un conseil d'école vient de se tenir juste avant le présent conseil municipal, la réponse devant être apportée pour le 2 juin. Madame Devouge et Mr Lordi indiquent les heures qui sont souhaitées par le conseil d'école, à savoir :

- les lundi- mardi- jeudi et vendredi : de 8 heures 30 à 11 heures 30, de 13 heures 30 à 16 heures 30.
- le jeudi après-midi sera consacré au temps péri-scolaire
- le mercredi de 9 heures à 12 heures.

En ce qui concerne la demi-journée supplémentaire d'école, le Maire a effectué un sondage auprès de parents d'élèves pour connaître les souhaits entre la mise en place des cours le mercredi matin ou le samedi matin.

Parmi les parents qui ont répondu, il en ressort que le mercredi matin scolarisé remporte l'adhésion de presque toutes les familles, afin de garder le samedi matin libre. Dans ce cas, la directrice de l'école demande un horaire de 9 heures à 12 heures. Si tel est le cas, la garderie étant payante, Mr Lordi propose que cette demi-heure soit prise en charge par la mairie, puisqu'elle viendra remplacer la demi-heure du midi (initialement prévue à 11heures 30).

Madame Lachine suggère de recueillir l'aval des parents, par un nouveau questionnaire, quant aux horaires du mercredi matin.

Madame Lachine qui siège au conseil d'école, s'étonne que lors d'un appel téléphonique, Sylvain Villa ait fait l'état des activités qui se sont déroulées cette année en revendiquant la totalité des activités, au mépris des bénévoles qui ont mis en place des modules de qualité pour les enfants. Merci à :

- Jean-Louis Breton pour la mise en place du Club CPN qui remporte l'adhésion de beaucoup d'enfants.
- Guillemette Alquier a également organisé des expériences, notamment sur l'eau (approche ludique de la physique).
- Alain Chaigneau a organisés des modules d'activités sportives avec les enfants .
- Jacqueline et Gérard TILLET pour l'éveil à la lecture (bibliothèque).
- sans oublier tous les intervenants qui sont venus compléter les effectifs d'encadrement.

Les temps d'activités péri-scolaires étant une annexe aux cours dispensés par l'Éducation Nationale, le conseil municipal évoque la possibilité que ces différentes activités puissent être proposées aux enfants dans le cadre associatif, également le jeudi après-midi si besoin est.

Après débat du conseil municipal, le Maire propose que l'on vote les horaires tels que proposés par le conseil d'école sous réserve d'un nouveau sondage auprès des parents d'élèves pour les heures du mercredi matin. Si nécessaire, il y aura un nouveau vote du conseil municipal pour revoir les heures du mercredi matin. L'arrêté municipal ne sera pris qu'après consultation des parents concernés.

Il est également précisé qu'en vertu de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Une ampliation de cette délibération ser adressée à Madame la Sous-Préfète des Andelys, Madame la Trésorière des Andelys, Monsieur le Directeur Départemental de l'Education Nationale et Monsieur le Président de la C.C.A.E.

Participation au budget de fonctionnement du psychologue scolaire

Les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance du courrier de demande de participation au budget de fonctionnement du psychologue scolaire. La psychologue sollicite un montant de 123 €. Cette contribution doit servir à l'achat des protocoles test pour les enfants, documents non photocopiables, ceux ci étant protégés par des droits d'auteur.

Mr Lordi précise que le matériel de support pédagogique utilisé par un psychologue scolaire n'est pas pris en charge par l'Education Nationale. Le Conseil Municipal donne son accord quant à cette participation d'un montant de 123 € qui sera versée à la mairie de Vernon qui centralise les achats.

Avis sur enquête publique WH 2

L'enquête publique a été close le mercredi 27 mai à 12 heures. Chaque conseiller municipal a pu prendre connaissance du dossier. Il est bien noté que cette enquête couvre la phase expérimentale et la phase d'exploitation.

Compte tenu du volume qui sera produit lors de cette deuxième phase, le passage des camions est estimé à un par jour pendant 5 jours par semaine. Le Conseil Municipal précise que la rue du Barrage ne sera empruntée en aucun cas, celle-ci étant interdite aux poids lourds. Les camions devront passer par le chemin de halage, la rue du Château et une partie de la rue de Châteauneuf entre le Château et l'usine Alland et Robert et ne pas excéder le flux de camions initialement annoncé. Dans le cas contraire, le transport fluvial devra être une alternative au transport routier. Une signalisation adéquate, sur le parcours, devra être mise en place par arrêté du maire.

Dans le dossier présenté, en cas de crue de la Seine, l'endroit où devraient être transférés l'électrolyseur et le camion de stockage des galettes d'hydrogène n'apparaît pas clairement. Par avance, le Conseil Municipal précise que seul le stationnement d'un camion totalement vide d'hydrogène sera autorisé sur le territoire de la commune, ou hors emprise publique ou zone urbanisée.

La protection de la zone d'exploitation n'est effective que sur l'extérieur. Des personnes (adultes et enfants) peuvent accéder aux ouvrages, à partir des habitations VNF du barrage.

L'accès de l'extérieur de ces maisons d'habitation se fait obligatoirement par le passage dans la zone de 87 mètres dangereuse en cas d'explosion. De plus, cet état de fait retire à jamais la possibilité de réouverture du passage piéton du barrage au public. Ce passage piéton étant une alternative au déplacement par véhicules terrestres, émettant des gaz à effet de serre, il serait judicieux de rétablir cette liaison douce et d'envisager une passerelle piétonne au dessus du bras d'eau en prolongement du passage piéton actuel du barrage.

Le conseil municipal note bien que l'arrêt de l'exploitation pourra être fait, à distance, à partir du centre de surveillance, y compris de nuit. Il demande la confirmation de ce point.

Après débat, le conseil donne un avis favorable sous réserve des remarques ci-dessus à solutionner.

Subvention complémentaire – Société de Chasse

Comme cela a été évoqué lors du précédent conseil, en question diverse, la Société de chasse et des associations communales, dont une aide importante du Comité des Fêtes, organisent une fête de la Saint-Hubert le samedi 13 septembre. Il y aura une messe et des animations dans un champ.

Mr Mansois expose son projet. Pour faire aux dépenses il est prévu de vendre des publicités, d'organiser une tombola en supplément des produits de la buvette. Monsieur Mansois prévoit de couvrir les frais par ces différentes recettes, mais cette manifestation étant une première sur la commune et le temps étant aléatoire, il reste une incertitude.

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser une subvention complémentaire, qui sera définie après le bilan de cette activité, pour couvrir un déficit éventuel jusqu'à concurrence de 500 €.

QUESTIONS DIVERSES

Certains points ont été soulevés lors des débats à l'occasion de ce conseil, à savoir :

Accès à la Tour

Mme Lucet a posé la question en début de conseil. Elle a recueilli une information comme quoi l'accès sera t-il ré-ouvert au public, notamment pour les manifestations de l'Association de Sauvegarde. En effet, cela est en pourparler avec l'Architecte des Bâtiments de France, à condition de respecter les ruines. Il conviendra également de sécuriser le site au préalable.

Maison des Assitantes Maternelles

Mme Lachine demande où en est le projet ? Celui-ci verra-t-il un aboutissement ? Le maire précise qu'il est pour l'instant à l'étude et que les plans des locaux ont été fournis à C.C.A.E. pour définir les aménagements. Cette MAM, compte tenu de la superficie des locaux, aura une capacité d'accueil de 16 enfants.

Téléthon

Mme Devouge précise dès maintenant que le Téléthon aura lieu le 6 décembre prochain dans notre commune. Elle fait appel dès maintenant aux bonnes volontés pour participer à son organisation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.